

LE COMITE TECHNIQUE

Quand saisir le comité technique ?

Avant de prendre une délibération en conseil municipal, conseil communautaire ou autre, le comité technique doit être saisi afin de favoriser le dialogue social.

4 comités techniques sont organisés par an (environ 1 par trimestre *a minima*).

Les dates du comité technique sont mises en ligne en début de chaque année pour permettre aux collectivités de s'organiser et de travailler par anticipation.

Qui sont les représentants du comité technique du CDG ?

Le comité technique placé auprès du CDG 53 est composé de représentants des Elus et représentants du personnel.

- [représentants du comité technique placé auprès du CDG.](#)

Fonctionnement des services

OBJET	COMPETENCES DU CT	ACCORD ET SIGNATURE DE L'AGENT
Questions relatives à l'aménagement du temps de travail	Avis	NON
Protocole d'accord ou règlement intérieur relatif à l'aménagement du temps de travail lorsque la collectivité ou l'établissement décide d'instituer un tel document	Avis	NON
Modalités d'organisation des congés annuels	Avis	NON
Régime d'autorisations d'absence	Avis	NON
Horaires d'ouverture au public	Avis	NON
Réduction de la durée annuelle du travail sous le seuil de 1607 heures en raison de sujétions particulières	Avis	NON
Modalités de gestion des travaux supplémentaires et, notamment, les dérogations au plafond des heures supplémentaires	Avis	NON
Mise en place de cycles de travail	Avis	NON
Mise en place d'horaires variables, de badgeage	Avis	NON
Télétravail	Avis	OUI
Instauration d'obligations liées au travail, de périodes d'astreinte	Avis	NON
Définition d'un régime de travail spécifique pour les personnels chargés de fonctions d'encadrement ou de conception	Avis	NON
Journée de solidarité	Avis	NON
Compte épargne temps Règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture et les modalités d'utilisation des droits	Avis	NON
Dérogation ponctuelle aux garanties minimales relatives à la durée hebdomadaire et quotidienne du travail ainsi qu'au repos minimal	Information	NON

Evolution des administrations ayant un impact sur les personnels

OBJET	COMPETENCES DU CT	ACCORD ET SIGNATURE DE L'AGENT
Mise en place de procédures dématérialisées	Avis	NON
Mise en place d'un schéma informatique, d'un intranet	Avis	NON
Mise en place d'un système de contrôle d'accès aux bâtiments	Avis	NON
Mise en œuvre de traitements automatisés d'informations nominatives à l'aide d'autocommutateurs téléphoniques sur les lieux de travail	Avis	NON
Mise en place d'une géolocalisation des véhicules ou autres	Avis	NON

Grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences

OBJET	COMPETENCES DU CT	ACCORD ET SIGNATURE DE L'AGENT
Avis en matière de GPEEC <ul style="list-style-type: none">. Etat des lieux des ressources disponibles. Evolutions des emplois en fonction de l'évolution des missions. Projections à moyen terme des effectifs retraçant les différentes hypothèses d'évolution par emplois-types ou métiers. Elaboration des procédures de recrutement. Mise en place d'un règlement des recrutements dans la collectivité	Avis	NON

Grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition

OBJET	COMPETENCES DU CT	ACCORD ET SIGNATURE DE L'AGENT
Projets globaux d'organisation ou de refonte du régime indemnitaire Ex : RIFSEEP	Avis	NON
Instauration d'une prime d'intéressement collectif	Avis	NON
Instauration d'une indemnité de mobilité en lien avec les transferts de personnel	Avis	NON
Instauration d'une indemnité de départ volontaire	Avis	NON

Formation, insertion et promotion de l'égalité professionnelle

FORMATION		
OBJET	COMPETENCES DU CT	ACCORD ET SIGNATURE DE L'AGENT
Conditions d'un éventuel exercice du droit à la formation professionnelle pendant le temps de travail Plan de formation et règlement de formation	Avis	NON
Identification des postes à responsabilité dont les titulaires doivent suivre une formation de professionnalisation	Avis	NON

INSERTION		
OBJET	COMPETENCES DU CT	ACCORD ET SIGNATURE DE L'AGENT
Conditions d'accueil et de formation des apprentis, et des PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat) et PRAB (contrat de préparation aux concours de catégorie A et B)	Avis	NON

EGALITE PROFESSIONNELLE		
OBJET	COMPETENCES DU CT	ACCORD ET SIGNATURE DE L'AGENT
Plan pluriannuel pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement supérieur dans la FPT	Avis	NON

Sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail

OBJET	COMPETENCES DU CT	ACCORD ET SIGNATURE DE L'AGENT
Sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail Dans les collectivités et établissements de moins de 50 agents, missions exercées par le CT compétent	Avis	NON
Communication du rapport annuel et du programme annuel de prévention des risques professionnels accompagnés de l'avis du CHSCT (RASSCT)	Communication	NON
Informations relatives à l'hygiène et la santé au travail . des lettres de cadrage des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (assistants/ conseillers de prévention) . des observations faites par l'ACFI . des suggestions contenues dans le registre d'hygiène et de sécurité . des résultats de toutes mesures et analyses demandées par le médecin de prévention . de toute décision motivée dans le cas du refus de suivi de l'avis du médecin de prévention dans le cadre de la proposition d'un aménagement de poste de travail ou des conditions d'exercice des fonctions	Information	NON

Aide à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale

OBJET	COMPETENCES DU CT	ACCORD ET SIGNATURE DE L'AGENT
Modalités de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents	Avis	NON
Définition et gestion des prestations relatives à l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs	Avis	NON

Dispositif de titularisation

OBJET	COMPETENCES DU CT	ACCORD ET SIGNATURE DE L'AGENT
Rapport relatif à la situation des agents contractuels remplissant les conditions d'accès aux cadres d'emplois de fonctionnaire	Avis	NON
Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Avis	NON

Questions soumises à l'information du CT

OBJET	COMPETENCES DU CT	ACCORD ET SIGNATURE DE L'AGENT
Incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois	Information	NON
Rapports pouvant donner lieu à débat ou servir de base à l'engagement d'une négociation collective		
Rapport sur l'état de la collectivité, de l'établissement ou du service auprès duquel il a été créé au moins tous les deux ans	Information	NON
Rapport annuel de l'autorité territoriale en matière de mise à disposition	Information	NON
Rapport annuel des créations d'emplois à temps non complet	Information	NON
Rapport annuel sur l'application des dispositions relatives à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés	Information	NON
Rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes comportant notamment des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle	Information	NON
Bilan des recrutements intervenus par le dispositif PACTE Ce bilan devra notamment mentionner le nombre d'agents chargés du tutorat ainsi que les modalités de prise en compte du tutorat tant dans l'organisation du travail de l'agent concerné que du collectif de travail	Information	NON
Bilan de l'expérimentation du PRAB (Préparation aux concours de catégorie A ou B) sera communiqué tous les ans à compter de 2019 aux CT compétents ainsi qu'au Conseil commun de la fonction publique	Information	NON

CDG 53 – Comité technique